

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FITECO

5 rue Maurice Allais
Zone d'Activité de l'Eguillon - BP 89
72404 LA FERTE BERNARD CEDEX

V/REF :

N/REF : 2010 B 537 / 2011-A-1247

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 05/04/2011,

P.V. d'assemblée du 31/12/2010
- Nomination d'un co-gérant

Concernant la société

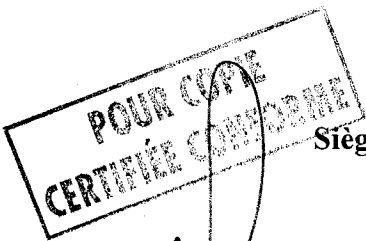
"P.D.T.1"
Société à responsabilité limitée
9 rue des Pierres Missigault
Z.A.C. La Torche
28630 Barjouville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-1247 le 05/04/2011
R.C.S. CHARTRES 523 495 778 (2010 B 537)

Fait à CHARTRES le 05/04/2011,

Le Greffier





« P.D.T. 1 »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000,00 €

Siège social : 9, rue des Pierres Missigault - Z.AC. La Torche

28630 BARJOUVILLE

523 495 778 R.C.S. CHARTRES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2010**

L'AN DEUX MIL DIX,

Le Vendredi 31 Décembre, à 9 heures,

Au siège social,

Les associés de la Société « P.D.T. 1 », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 30.000,00 €, divisé en 30 parts de 1.000,00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

* Madame Sandrine REBUFFET, propriétaire de	2 parts,
* Monsieur Christophe GARCIA, propriétaire de	28 parts,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société, soit 30 parts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe GARCIA, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la Gérance.
- Nomination d'un cogérant.

- Rémunération du cogérant.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la Gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été remis aux associés ou tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée à compter du 1^{er} Janvier 2011 :

Madame Sandrine REBUFFET,

Demeurant à SAINT DENIS LES PONTS (28200) – 62, rue Nationale.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la rémunération de Madame Sandrine REBUFFET en qualité de cogérante sera, le cas échéant, fixée ultérieurement ; elle pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Gérant et les Associés.

Le Gérant

Christophe GARCIA

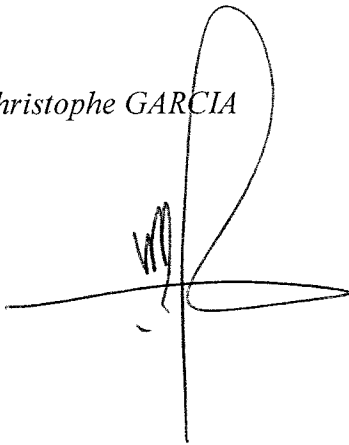
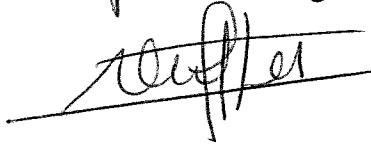
Les Associés

Sandrine REBUFFET

Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de cogérante »

" Bon pour acceptation des fonctions de cogérante "

Christophe GARCIA

A large, stylized handwritten signature of Christophe Garcia, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal crossbar.A handwritten signature of Sandrine Rebuffet, written in a cursive style with a horizontal line underneath.